

## SOMMAIRE

### P1

- CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2019

### P3

- PROJET D'OUTIL D'AIDE AU PILOTAGE : PUBLICATION D'UN CAHIER DES CHARGES (SECTEUR DU HANDICAP)
- HABITAT INCLUSIF : APPELS À CANDIDATURES
- TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT : EMPLOI ACCOMPAGNÉ, VISITE DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE, SOLIDARITÉ INCLUSIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

### P5

- ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL : ÉCHANGES ET DÉBATS
- BILAN 2018-2019 DU DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS "PRÉSENCE D'UN PERSONNEL INFIRMIER LA NUIT EN EHPAD"
- ÉQUIPES MOBILES D'HYGIÈNE : BILAN 2018

### P6

- VACCINATION ANTIGRIPPALE DES PERSONNELS EN EHPAD
- NOUVELLE ENQUÊTE EHPA EN 2020
- EN BREF

« *Autonomie Actu* » est la lettre d'information de la filière autonomie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes. Cette newsletter a pour but de vous informer des évolutions en cours, des documents ou outils qui sont mis à disposition pour l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

## CAMPAGNE BUDGÉTAIRE 2019

### 1. Personnes en situation de handicap

La campagne budgétaire 2019 des établissements et services pour personnes en situation de handicap, lancée par la circulaire du 15 mai 2019, est finalisée.

- Le montant de la dotation régionale limitative s'est élevé à 1,244 milliard d'euros dont :**

- > 9,1 M € de taux d'actualisation ;
- > 5,37 M € de crédits correspondant aux extensions en année pleine des places installées en cours d'année 2018 ;
- > 2,18 M € pour les installations de places correspondant à la création de 251 places.

Ces crédits proviennent principalement des [mesures nouvelles déléguées via le 3<sup>e</sup> plan autisme \(17 places\)](#), du plan de prévention des départs non souhaités vers la Belgique (19 places) et de la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale décidée en Conférence nationale du handicap (CNH) pour 164 places. Enfin, la stratégie nationale autisme de 2019 a permis la création de 51 places d'unité d'enseignement maternelle et élémentaire et 4 plateformes d'orientation et de coordination.

- 26,32 M € de Crédits non reconductibles (CNR)**, dont 3,28 M € issus des comptes administratifs 2017 et 12 M € issus des recettes Creton.

Ces crédits ponctuels ont été affectés selon plusieurs priorités affichées dans le Rapport d'orientation budgétaire (ROB), et principalement :

- > alloués à l'investissement : 7 670 009 € (soit 29 % des CNR) ;
- > alloués à la gestion des situations individuelles critiques : 7 072 205 € (soit 27 % des CNR) ;
- > alloués aux dépenses de personnel non pérennes : 5 826 736 € (soit 22 % de CNR).

À noter que cette année encore et jusqu'au passage de l'ensemble des ESMS en CPOM (d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022), trois modalités de tarification différentes subsistent :

- procédure contradictoire "historique" ;
- procédure visant à établir une Dotation globalisée commune (DGC) pour les CPOM signés avant 2016 ;
- procédure EPRD.

*Référente dossier : Cécile JOST*

## 2. Personnes âgées

Dans le respect de la notification 2019 de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), **l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a exécuté l'intégralité de la dotation régionale limitative « personnes âgées » d'un montant de 1,35 milliards d'euros (+ 3 % par rapport à 2018).**

Cette dotation régionale se décompose entre :

- > 1,29 milliard d'euros de crédits reconductibles ;
- > 59,2 M € de crédits nouveaux alloués aux ESMS du secteur personnes âgées (+ 4,6 %).

• **Concernant la notification de crédits pérennes**, 34,7 M € ont été alloués aux établissements et services pour personnes âgées dont :

- > 9,8 M € au titre du taux d'actualisation 2019 ;
- > 18,9 M € dans le cadre de la résorption pérenne 2019 des écarts au plafond pour les EHPAD ;
- > 2,4 M € pour les installations de places intégrant des dispositifs spécifiques Alzheimer et maladies neurodégénératives ;
- > 1,2 M € pour le financement pérenne de 10 dispositifs d'IDE de nuit ;
- > 2,4 M € pour l'ouverture au tarif global de 18 EHPAD.

• **L'ARS a également octroyé des crédits non reconductibles nationaux** à hauteur de 3,9 M € dont :

- > 1,2 M € au titre de la qualité de vie au travail ;
- > 2,3 M € au titre de la neutralisation 2019 dépendance pour les EHPAD ;
- > 402 000 € au titre des permanents syndicaux et contractualisation petites unités de vie.

• **Parallèlement, plus de 20,6 M € de crédits non reconductibles régionaux** ont été alloués dont :

- > 13,5 M € dédiés aux établissements et services en difficulté (soutien en trésorerie EHPAD et SSIAD, anticipation convergence et prise en charge de traitements et médicaments onéreux) ;
- > 3,1 M € au titre des actions de prévention ;
- > 1,5 M € au titre de la qualité de vie au travail en complément des crédits nationaux ;
- > 1,4 M € au titre de la neutralisation 2019 des convergences négatives dépendance et soins pour les EHPAD en complément des crédits nationaux ;
- > 1 M € pour la prise en charge des frais financiers en lien avec des opérations d'investissement.

Les crédits dédiés aux établissements et services soumis à l'État prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) ont été notifiés par le pôle allocation et optimisation des ressources de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Les délégations départementales ont quant à elles notifié les crédits pour les structures hors EPRD. L'intégralité des montants ont été renseignés dans l'application HAPI conformément aux délais nationaux et notifiés aux ESMS dans le respect des contraintes des CPAM.

*Référente dossier : Albane BASILE*

## PROJET D'OUTIL D'AIDE AU PILOTAGE : PUBLICATION D'UN CAHIER DES CHARGES (SECTEUR DU HANDICAP)

### Le projet SI-Activités



- Initié par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
- dans le cadre du PRS et de la généralisation des CPOM
- co-piloté par la FEHAP et NEXEM
- avec l'accompagnement de Ressourcial

La rencontre de restitution du projet « Appui au pilotage d'un SI-Activités dans le champ du Handicap » s'est tenue le 12 décembre 2019, en présence de nombreux adhérents de la FEHAP et de NEXEM ainsi que de représentants de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet propose, à travers une approche centrée sur l'activité, un cahier des charges et de préconisations que les organismes gestionnaires pourront s'approprier pour **suivre et mesurer l'activité de leurs établissements et services**. Il s'agit de créer **un modèle standardisé de recueil des données** pour faire le lien entre les activités des ESMS et les éléments à transmettre aux autorités de tarification et de contrôle.

En tenant compte des évolutions en cours (réforme de la tarification, nomenclature SERAFIN PH, outils régionaux de la contractualisation – notamment Annexe 4 du CPOM relative à l'activité contractualisée déclinant les cibles du SRS 2018-2022), **ce modèle pourra être utilisé par les ESMS pour la construction d'un outil d'aide au pilotage de leur activité, et communiqué aux éditeurs de logiciel pour adapter leurs prestations dans le cadre de leurs services de maintenance.**

*Référente dossier : Agnès GERIN*

## HABITAT INCLUSIF : APPELS À CANDIDATURES

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et les conseils départementaux ainsi que la Métropole lyonnaise ont lancé des appels à candidatures pour développer l'habitat inclusif à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

> [Consultez la rubrique dédiée sur notre site](#) pour répondre aux appels à candidatures !

Les dates limites de réception des candidatures varient selon les départements, de février à mars 2020. Le conventionnement des projets est souhaité au plus tard au cours de l'été 2020.

*Référente dossier : Delphine MERCATELLO*

## TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT (TND) : EMPLOI ACCOMPAGNÉ, VISITE DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE, SOLIDARITÉ INCLUSIVE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS

### APPEL À CANDIDATURES « EMPLOI ACCOMPAGNÉ » 2019 : 6 OPÉRATEURS RETENUS POUR UN RENFORT DE MOYENS DE 474 794 €

La [stratégie nationale](#) prévoit de faciliter l'accès des personnes autistes à l'emploi en milieu ordinaire. Dans ce cadre, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec le FIHPFP et l'AGEFIPH, a publié en juillet un appel à candidatures afin de **créer ou renforcer l'offre d'emploi accompagné pour les personnes porteuses de troubles du spectre autistique**. Le renfort de moyens lié au dispositif s'élève à 474 794 € pour les trois financeurs.

#### DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2019, 6 OPÉRATEURS ONT ÉTÉ DÉSIGNÉS :

- LADAPT sur le territoire du Rhône ;
- l'ADAPEI 15 sur le Cantal, l'Allier et le Puy-de-Dôme ;
- MESSIDOR sur l'Isère ;
- MESSIDOR sur l'Ardèche, la Drôme et la Haute-Loire ;
- L'association CHÂTEAU d'AIX pour la Loire ;
- MESSIDOR sur l'Ain, la Savoie et la Haute-Savoie.

*Référente dossier: Fabienne RIGHETTI*



À ne pas manquer



## À consulter

Agir pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

> [L'intervention précoce sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Objectif rentrée 2020 :

**5 UEMA**  
**1 UEEA**



**Opco santé** : opérateur de compétences du secteur privé de la santé

**CNFPT** : centre national de la fonction publique territoriale

**ANFH** : association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

## VISITE DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE AUTISME

Les 13 et 14 novembre 2019, Delphine Corlay, conseillère spéciale auprès de Claire Compagnon, déléguée interministérielle à la stratégie pour l'autisme et troubles du neuro-développement **est venue à la rencontre des acteurs de la mise en œuvre des Plateformes de coordination et d'orientation TND 0-7 ans (PCO) en Auvergne-Rhône-Alpes.**

### Au programme

- Rencontre avec les unions représentatives des professionnels de santé.
- Échanges entre les porteurs de PCO, les représentants des centres experts, les représentants d'associations de famille, de structures médico-sociales, les réseaux de santé, les délégations départementales...

Ces échanges ont permis :

- > d'exposer les réflexions qui ont mené au développement des PCO ;
- > d'aborder les difficultés opérationnelles rencontrées ;
- > de partager les questions relevant de la mise en œuvre, du rôle de chaque acteur et des enjeux du développement de ces dispositifs.

- Delphine Corlay s'est rendue dans les locaux de la plateforme portée par l'AGIVR, à Villefranche (Rhône), pour y rencontrer l'équipe des professionnels de la structure, des professionnels libéraux ainsi que les élus locaux.

*Référente dossier: Fabienne RIGHETTI*

## SOLIDARITÉ INCLUSIVE : DE NOUVELLES UEMA ET UEEA À LA RENTRÉE 2020

La stratégie nationale a également pour ambition de réduire le retard de la France en matière de scolarisation des élèves avec des troubles du spectre autistique.

Dans ce but, des engagements forts ont été pris sur cinq ans, en particulier l'ouverture de 180 Unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) et de 45 Unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA) sur l'ensemble du territoire national.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la création de 5 UEMA est prévue sur les départements de l'Allier, la Drôme, la Savoie, La Loire et le Rhône et d'une UEEA sur le département de la Haute-Savoie.

Dans ce cadre, [l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes publie depuis le 20 décembre 2019 les appels à manifestations d'intérêt](#) pour une mise en œuvre à la rentrée 2020.

*Référente dossier : Fabienne RIGHETTI*

## PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la [feuille de route régionale 2019-2022](#) déclinant la stratégie nationale, un plan d'accompagnement des pratiques professionnelles va être élaboré. En partenariat avec les Centres ressources autisme (CRA) de Lyon et de Clermont-Ferrand, l'OPCO Santé, le CNFPT et l'ANFH, **il a vocation à diversifier et enrichir l'offre de formation existante tout en garantissant la conformité des contenus aux recommandations de bonnes pratiques.**

Chaque partenaire sera chargé du déploiement d'un programme de formation cible et de la diffusion des outils de communication, en fonction des besoins de développement en compétences des professionnels de terrain.

Publication prévue courant mars 2020.

*Référente dossier : Christine MARTIN*

## ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL : ÉCHANGES ET DÉBATS

- Cette journée a été organisée en collaboration avec 3 représentants de la sous-direction des professions sociales, de l'emploi et des territoires de la Direction générale de la cohésion sociale
- Des référents de la DRDJSCS, de la DIRECCTE, de Pôle Emploi et du Conseil régional étaient également invités à participer à la réunion.

Le 20 novembre 2019, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a animé un temps d'échanges et de débats sur les problématiques d'attractivité du secteur médico-social exprimées par les membres des fédérations d'employeurs et du Comité régional de concertation (CRC) des fédérations du secteur médico-social.

### Au programme de la journée

- Point d'étape sur les leviers mis en œuvre par l'ARS (VAE, infirmiers de nuit en EHPAD, qualité de vie au travail, gestion des RH).
- Plan d'actions du Conseil régional pour la valorisation des métiers.
- Rappel des grandes orientations du [Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge](#) de Myriam El Khomri.
- Les représentants de chaque fédération ont pu évoquer leurs difficultés de recrutement et les leviers d'action. Ils ont également fait part de leurs propositions, entre autres :
  - valoriser l'image des métiers par des actions de communication ;
  - favoriser les parcours professionnels, adapter les compétences ;
  - améliorer la qualité de vie au travail, faire évoluer les organisations, outiller les professionnels (nouvelles technologies...).

La dimension territoriale et la coordination des acteurs pour une gestion structurée prévisionnelle des emplois ainsi que la diversification des circuits de formation et de recrutement viennent s'ajouter à la liste des solutions envisagées.

L'ARS poursuit ses actions. Pour en savoir plus, [consultez la rubrique dédiée à l'accompagnement des métiers et des pratiques](#).

*Référente dossier : Christine MARTIN*

## BILAN 2018-2019 DU DÉPLOIEMENT DES DISPOSITIFS « PRÉSENCE D'UN PERSONNEL INFIRMIER LA NUIT EN EHPAD »

La mise en place et la pérennisation de dispositifs de « présence d'infirmier(e) la nuit en EHPAD » qui visent notamment à éviter des hospitalisations inappropriées des résidents d'EHPAD en urgence, font l'objet d'un programme national de financement triennal initié en 2018.

Dans ce cadre, [les appels à candidatures](#) lancés par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en 2018 et en 2019 ont permis de financer 32 dispositifs. Ils couvrent 217 EHPAD et plus de 17 000 places d'hébergement permanent, soit plus de 22 % des places de la région.

Toutefois, bien que l'équité de répartition territoriale ait été prise en compte en 2019 lors de la sélection des candidatures, il demeure de fortes disparités interdépartementales qui seront à résorber lors de la prochaine et, à priori, dernière campagne de financement.

*Référent dossier : Martial DANGIN*

## ÉQUIPES MOBILES D'HYGIÈNE : BILAN D'ACTIVITÉ 2018

2018 était une année charnière pour les équipes mobiles d'hygiène qui sont maintenant également déployées en ex-Auvergne, comme le prévoit le schéma régional de santé.

Une étude a été menée pour évaluer l'apport de ces équipes.

22 EMH couvrent désormais 98,7 % des EHPAD éligibles.

> [Consultez le bilan complet sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes !](#)

*Référente dossier : Marguerite POUZET*

**32**

DISPOSITIFS FINANCÉS

**217**

EHPAD COUVERTS

**17 000**

PLACES

D'HÉBERGEMENT  
CONCERNÉES

## VACCINATION ANTIGRIPPALE DES PERSONNELS EN EHPAD

Afin de réduire la propagation du virus et de prévenir les risques de complications, la vaccination contre la grippe des personnels des établissements est vivement recommandée. Pourtant, une étude de Santé Publique France montre que seuls 32 % des professionnels de santé en EHPAD suivent cette recommandation. Ces chiffres varient selon les métiers, et sont en baisse concernant les aides-soignants.

Les établissements disposant de l'intervention d'équipes mobiles d'hygiène ont, quant à eux, une meilleure couverture vaccinale.

> [Consultez l'étude complète de Santé publique France](#)

*Référente dossier : Marguerite POUZET*

### Suivi de l'enquête :

- *Pilotage national* : DREES

- *Hotline* : Ipsos

- *Suivi et validation des informations recueillies* :

ARS ARA (direction stratégie et des parcours)

### Pour en savoir plus :

- [Site internet des ARS](#) ;

- [Résultats nationaux 2015](#) ;

- [Étude sur l'évolution 2015-](#)

[2050 du nombre de seniors](#)

[dans la région](#), réalisée par

[l'Insee en partenariat avec](#)

[l'ARS](#)

## NOUVELLE ENQUÊTE EHPA EN 2020

L'enquête de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) auprès des Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) a lieu tous les 4 ans. Une nouvelle enquête a débuté le 15 janvier 2020. Elle vise à :

- recueillir des informations sur l'activité des établissements au 31 décembre 2019 ;
- recueillir des informations sur le personnel et les résidents ;
- apporter de nombreux éléments d'analyse (effectifs et qualifications des personnels, âge et niveau de dépendance des résidents, etc.) ;
- récolter des informations sur le bâti (confort, accessibilité, sécurité).

*Référent dossier : Pierre-Jean CHAMBARD*

## EN BREF

### La lettre "Autonomie Actu" a trois ans !

Pour recueillir votre avis, vous recevrez bientôt une courte enquête de satisfaction.

Vos réponses seront anonymes et nous permettront de faire évoluer la lettre au plus près de vos besoins. Merci par avance pour votre participation !



### Suivez-nous sur twitter

Pour ne rien manquer de notre actualité, [rejoignez-nous sur Twitter](#) !



Suivez l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes @ARS\_ARA\_SANTE  
#sante #AuvergneRhôneAlpes